

« Les brèves » n°7 de l'Indécosa-CGT

(INformation DEfense des COnsommateurs SALariés)

**Tout adhérent de la CGT est membre de droit de l'Indécosa CGT.
L'adhésion seule à l'Indécosa CGT est également possible.**

EURE & SEINE-MARITIME

***Vous avez des problèmes liés à la consommation,
au surendettement ...? Contactez-nous !!!***

ROUEN : le mardi – 26 Avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex – tél.: 02.35.58.88.53. – mail : indecosa@cg76.fr
HAVRE : le mardi après-midi – Cercle Franklin – 119 cours de la république – tél.(UL): 02.35.25.39.75. – mail : cgtlehavre@wanadoo.fr
EVREUX : le mardi après-midi – BP 533 –12 rue de l'Ardèche 27005 Evreux Cedex– tél.: 02.32.33.13.54 – mail : indecosa.eure@orange.fr



URGENCE POUR LES CLIENTS DE LA BANQUE POSTALE

Les **relevés de compte** de La Poste, mensuels, décadaires, hebdomadaires ou quotidiens, sont actuellement tous gratuits. Or, à **partir du 1^{er} juillet 2008, seuls les relevés mensuels seront gratuits**. Les autres coûteront de **9 à 45 euros par an** ! C'est sous la **forme trompeuse d'un dépliant publicitaire** intitulé « Mon CCP et moi, nous n'avons jamais été aussi proches ! » que La Banque Postale nous communique l'information. Si ce dépliant n'a pas retenu votre attention et a fini à la poubelle, il vous faut **faire un courrier à la Banque Postale** disant que vous souhaitez changer la périodicité de vos relevés, et ce **avant le 1^{er} juillet**, sans quoi vous serez contraints de payer.

L'annuaire du net, « **pagesjaunes.fr** », appartient depuis 2006 à un fonds d'investissement américain, KKR, qui détient aujourd'hui 54% de l'entreprise « Pages jaunes ». Depuis septembre 2007, le site internet a été remodelé avec « *des techniques de recherche plus intuitives et efficaces* »... qui vous orientent automatiquement... sur **les clients qui paient le plus** : écoles privées payantes quand on tape « école », mutuelles privées pour « Assurance maladie »... En 2007, le site a réalisé **344 millions d'euros de chiffre d'affaires** !

100 ans ou 2 ans ?

Les **CD et DVD vierges**, sensés protéger vos données pour une centaine d'années, n'ont en fait qu'une **durée de vie de 2 à 8 ans** selon leur qualité (=leur prix !). Quelques conseils :

- Gardez une copie de vos données sur un disque dur externe, par exemple ;
- Faites une nouvelle copie de vos CD et DVD importants tous les 5 ans ;
- Conservez vos disques dans une boîte, à l'abri de la lumière surtout.



PETITS REPERES ALIMENTAIRES

A défaut de lire intégralement les étiquettes des produits alimentaires, nous vous présentons ici deux « substances » qu'il vaut mieux **éviter de consommer**.

Les graisses végétales hydrogénées ou partiellement hydrogénées font monter le taux de mauvais cholestérol et baisser le bon. Et les produits en contenant sont nombreux : pâtisseries industrielles, soupes, bouillons-cubes, plats cuisinés...

Le sirop de glucose-fructose : Provenant de l'amidon, donc du maïs (souvent transgénique) ou du blé, il est utilisé en raison de son pouvoir sucrant supérieur au glucose ou au saccharose et de son coût inférieur. Petit problème pour le consommateur : il encrasse les artères et favorise la constitution de stocks de graisse ! Certains produits, comme les sirops « de fruits » par exemple, deviennent quasi-introuvables avec du « vrai » sucre, si ce n'est à des prix prohibitifs...

Non à la banalisation du Livret A

Le livret A, depuis sa création en 1818, est le symbole de l'épargne populaire. Il est, pour les plus vulnérables, **une alternative à l'exclusion bancaire**. Les fonds collectés sont centralisés à la Caisse des dépôts et consignations et **ils financent ou cofinancent 80% du logement social**.

La France, sur injonction de l'Europe, va procéder à la banalisation de la distribution de ce livret. Cela peut **remettre en cause le niveau de financement du logement social**, car le secteur bancaire contestera très vite le principe de la centralisation des sommes à la CDC (il sera autorisé à en garder un certain pourcentage) et utilisera ce produit d'appel pour promouvoir ses propres placements.

Le système actuel de distribution du Livret A, ainsi que sa centralisation sécurisée et son emploi par la Caisse des dépôts à des fins d'intérêt général, constitue un **service public inaliénable** et nous revendiquons qu'il **échappe aux règles communautaires de la libre concurrence** édictées par les traités commerciaux européens.

Pour tout litige, il est indispensable de faire votre contestation **par lettre recommandée avec AR**. C'est le seul moyen d'aller plus loin dans la procédure !

Crédit d'impôt pour dépenses en matière d'économies d'énergie

Si vous effectuez des travaux d'amélioration de l'isolation dans votre logement, travaux ouvrant droit à crédit d'impôt, **attention** : la facture globale que vous fournissez peut être déduite de vos impôts mais, si cette facture comportait une **porte d'entrée**, aussi isolante soit-elle, on vous réclamera le montant de celle-ci avec pénalités ! Les portes ne sont pas prises en compte et le service des Impôts ne fait pas lui-même le détail !

« Vista, et si j'en veux pas ? »

On peut **dénoncer la vente liée de logiciels** - et on devrait le faire pour lutter contre « les » monopoles qui imposent leur loi en la matière. Mais les constructeurs informatiques essaient de dissuader les consommateurs de faire de telles requêtes en proposant des sommes dérisoires et des procédures dissuasives.

Il faut donc **attaquer en justice pour faire valoir ses droits, et c'est efficace**. Une seule restriction : il ne faut pas avoir utilisé les logiciels en question.

